

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 28 avril 2014 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 22 Avril 2014

Le Maire,

Jean RICHARD

✧ ✧ ✧

Séance du 28 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Claudine BAUDIN, excusée.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Jean-Claude BRIGNON ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

✧ ✧ ✧

OBJET : Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir

44/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section AE n° 476 sis 25d Rue des Meiges en nature de maison et appartenant aux conjoints BESSE,

- Section AD n° 481 et 482 sis Grande Rue en nature de maison et appartenant aux conjoints PIERRE,

- Section AD n° 320 et 347 sis 7 Route de Faymont en nature de maison et appartenant aux conjoints MOUREY.

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



Urbanisme

2.3

OBJET : Formation des commissions permanentes

45/2014

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et après y avoir été invité par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de former les commissions permanentes suivantes :

- 1 – Commission des Finances
- 2 – Commission Voirie et Urbanisme
- 3 – Commission Aménagements, Travaux et Bâtiments
- 4 – Commission Parcs, Jardins, Fleurissement, Patrimoine Communal et Cimetière
- 5 – Commission Vie Scolaire
- 6 – Commission Activité Economique et Tourisme
- 7 – Commission Culture et Animation
- 8 – Commission Jeunesse et Sport
- 9 – Commission Environnement et Développement Durable
- 10 – Commission Communication

Une seule liste étant en présence pour chacune des commissions,

Ont été élus membres des Commissions, Monsieur le Maire étant Président de droit de toutes les Commissions,

1 – Commission des Finances

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Ludovic DAVAL
Alexandre JACQUIN
Julien FERNANDEZ
Alain CANTOT
Patrick SIMONIN
Alain LAMBOLEY
Etienne CURIEN
Karine NURDIN
David VANCON
Nicole LEDRAPPIER
Corine PERRIN
Anne GIRARDIN
Yvonne GURY
Francette GALMICHE

2 – Commission Voirie et Urbanisme

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Ludovic DAVAL
Julien FERNANDEZ
Alain CANTOT
Patrick SIMONIN
Yvonne GURY
Monique GUERRIER
Etienne CURIEN
Anne GIRARDIN
David VANCON
Isabelle JACQUOT
Jean-Claude BRIGNON
Corine PERRIN
Alain LAMBOLEY

3 – Aménagement Travaux et Bâtiments

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Julien FERNANDEZ
Alain CANTOT
Yvonne GURY
Monique GUERRIER
Anne GIRARDIN
François ROUSSE
Claudine BAUDIN
Myriam GUIGNON

David VANCON
Jean-Claude BRIGNON
Francette GALMICHE

4 – Commission Parcs, Jardins, Fleurissement, Patrimoine Communal et Cimetière

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Yvonne GURY
Julien FERNANDEZ
Monique GUERRIER
Karine NURDIN
François ROUSSE
Claudine BAUDIN
Nicole LEDRAPPIER
Isabelle JACQUOT
Nadine FLEUROT
Francette GALMICHE

5 – Commission Vie Scolaire

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Nadine FLEUROT
Nicole LEDRAPPIER
David VANCON
Karine NURDIN
Myriam GUIGNON
Yvonne GURY

6 – Commission Activité Economique et Tourisme

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Alexandre JACQUIN
Etienne CURIEN
Ludovic DAVAL
Julien FERNANDEZ
Alain CANTOT
Alain LAMBOLEY
Yvonne GURY

7 – Commission Culture et Animation

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Alexandre JACQUIN

Julien FERNANDEZ
Yvonne GURY
Karine NURDIN
François ROUSSE
Alain LAMBOLEY
Jean-Claude BRIGNON

8 – Commission Jeunesse et Sport

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Francette GALMICHE
Julien FERNANDEZ
Alain CANTOT
Anne GIRARDIN
Patrick SIMONIN
Etienne CURIEN
Karine NURDIN
David VANCON
Jean-Claude BRIGNON
Lucien ROMARY

9 – Commission Environnement et Développement Durable

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Francette GALMICHE
Julien FERNANDEZ
Alain CANTOT
Anne GIRARDIN
Patrick SIMONIN
Etienne CURIEN
Karine NURDIN
David VANCON
Jean-Claude BRIGNON
Lucien ROMARY

10 – Commission Communication

Claudine DERVAUX
Jean-Claude LECHARPENTIER
Cathy LECLERC
Frédéric MATHIOT
Ludovic DAVAL
Julien FERNANDEZ
Anne GIRARDIN
Alexandre JACQUIN
Yvonne GURY



Urbanisme

2.3

OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres

46/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, il convient de former la Commission d'appel d'offres composée du Maire, Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel, en respectant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

J'invite les Conseillers Municipaux qui le souhaitent à présenter leur liste.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, une seule liste fait acte de candidature.

Titulaires

Jean-Claude LECHARPENTIER
Claudine DERVAUX
Francette GALMICHE
Lucien ROMARY
Yvonne GURY

Suppléants

Alain CANTOT
Patrick SIMONIN
David VANCON
Alexandre JACQUIN
Frédéric MATHIOT

Le Conseil Municipal ayant voté à l'unanimité pour cette liste,

Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires

Jean-Claude LECHARPENTIER
Claudine DERVAUX
Francette GALMICHE
Lucien ROMARY
Yvonne GURY

Suppléants

Alain CANTOT
 Patrick SIMONIN
 David VANCON
 Alexandre JACQUIN
 Frédéric MATHIOT

**Finances locales**

7.6

OBJET : Fixation des taux des taxes directes locales

47/2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Fixe comme suit les taux des taxes directes locales :

Taxe d'habitation	:	4,97 %
Foncier bâti	:	7,49 %
Foncier non bâti	:	12,57 %

**Autres domaines de compétences des communes**

9.1

OBJET : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : Demande d'adhésion d'une nouvelle collectivité

48/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 11 février 2014, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale a accepté l'adhésion du SIVU d'assainissement de la Haute Meurthe.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que nous nous prononcions sur cette adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion du SIVU d'assainissement de la Haute Meurthe au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

**Contributions budgétaires**

7.6

OBJET : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges : Contribution 2014

49/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 11 février 2014, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale a fixé le montant de la contribution de la Commune à 1 704,80 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 1 704,80 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 1 704,80 € (mille sept cent quatre euros 80 cts) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice en cours.

◇ ◇ ◇

Contributions budgétaires

7.6

OBJET : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'agglomération romarimontaine : Contribution 2014

50/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 19 février 2014, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'agglomération romarimontaine a fixé le montant de la contribution de la Commune à 4 795,88 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 4 795,88 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 4 795,88 € (quatre mille sept cent quatre vingt quinze euros 88 cts) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice en cours.

◇ ◇ ◇

Contributions budgétaires

7.6

OBJET : Syndicat Mixte du Pays de Remiremont : Contribution 2014

51/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 18 février 2014, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées a fixé le montant de la contribution de la Commune à 9 372,24 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 9 372,24 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 9 372,24 € (neuf mille trois cent soixante douze euros 24 cts) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice en cours.



Contributions budgétaires

7.6

OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif :
Contribution 2014

52/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 30 janvier 2014, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'assainissement non collectif a fixé le montant de la contribution de la Commune à 90,00 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 90,00 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 90,00 € (quatre vingt dix euros) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice en cours.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Modification du budget annexe du service de l'eau

53/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 28 mars 2014, Monsieur le Préfet m'a fait remarquer qu'après vérification, le budget primitif annexe du service de l'eau a été voté en déséquilibre.

En effet, le montant du capital d'emprunt à rembourser a été estimé à 106 590 € alors que le montant des ressources propres est évalué à 97 586,48 €.

Afin de régulariser cette situation, je vous invite à bien vouloir modifier ce budget comme suit :

- <u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Article 023 virement à la section d'investissement	+ 9 003,52 €
- <u>Recettes de fonctionnement</u>	
Article 758 autres produits de gestion courante	+ 9 003,52 €
- <u>Recettes d'investissement</u>	
Virement de la section de fonctionnement	+ 9 003,52 €
- 1641 Emprunt	- 9 003,52 €

✧ ✧ ✧

Fonction Publique

4.1

OBJET : Modification du tableau des effectifs

54/2014

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Afin de permettre la promotion de trois agents inscrits au tableau d'avancement et le remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite,

A l'unanimité,

➤ Modifie le tableau des effectifs comme suit :

Transformation :

- d'un poste d'Agent de Maîtrise existant à temps complet en poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe existant à temps complet en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe existant à temps complet en poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe existant à temps incomplet (6 h 00/semaine) en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps incomplet (6 h 00/semaine).



Subventions

7.5

OBJET : Réhabilitation de l'immeuble 4 Place de l'Hôtel de Ville : Demandes de subventions

55/2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite de l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et du Conseil Général des Vosges, une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour le financement des travaux de réhabilitation de l'immeuble 4 Place de l'Hôtel de Ville.



Domaine et Patrimoine

3

OBJET : Echange d'une partie de chemin rural avec un particulier au lieudit « La Cascade de Faymont »

56/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de la précédente mandature, notre Commission s'est rendue sur place à la demande de Monsieur Claude VIAL et a donné un avis favorable à un échange de chemin avec Monsieur VIAL, à savoir échange de la partie rose contre la partie verte figurant sur le plan qui vous a été adressé avec l'ordre du jour.

Je vous invite à bien vouloir m'autoriser à engager les procédures administratives nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne un accord de principe pour cet échange.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures administratives nécessaires.



Domaine et Patrimoine**3**

OBJET : Echange d'une partie de chemin rural avec un particulier au lieudit « Les Champs Hainaut »

57/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de la précédente mandature, notre Commission s'est rendue sur place à la demande de Monsieur Philippe BOLMONT et a donné un avis favorable à un échange de chemin avec Monsieur Philippe BOLMONT, à savoir échange de la partie rose contre la partie verte figurant sur le plan qui vous a été adressé avec l'ordre du jour.

Je vous invite à bien vouloir m'autoriser à engager les procédures administratives nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne un accord de principe pour cet échange.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures administratives nécessaires.

◇ ◇ ◇

Contributions budgétaires**7.6**

OBJET : Contribution de la Commune au SIVUIS de Remiremont

58/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 24 février 2014, le Comité du S.I.V.U.I.S. a fixé le montant de la contribution de notre Commune à 7 841,05 €.

Le Comité du S.I.V.U.I.S. s'est prononcé pour la fiscalisation de cette contribution.

Suivant l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons la possibilité de nous opposer à cette fiscalisation en affectant d'autres ressources au paiement de notre quote-part.

Je vous propose de ne pas vous opposer à la fiscalisation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Ne s'oppose pas à la fiscalisation de la contribution de la Commune au Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Remiremont (S.I.V.U.I.S.).

◇ ◇ ◇

Finances locales

7.6

<p>OBJET : Fixation du montant de l'indemnité de fonction des Conseillers Municipaux délégués</p>
--

59/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Un certain nombre de Conseillers Municipaux s'étant vu confier des missions particulières :

Madame Anne GIRARDIN	:	en matière de voirie et d'urbanisme
Monsieur Alexandre JACQUIN	:	en matière d'affaire économique
Monsieur David VANCON	:	en matière d'environnement et développement durable
Monsieur Julien FERNANDEZ	:	en matière de communication
Madame Myriam GUIGNON	:	en matière de vie scolaire
Madame Yvonne GURY	:	en matière de fleurissement
Monsieur François ROUSSE	:	en matière d'animation et de culture
Monsieur Jean-Claude BRIGNON	:	en matière de sécurité et de propreté

Je vous propose de leur attribuer une indemnité mensuelle de 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit à ce jour : $3\,801,45 \times 3,56\% = 135\text{ €}$

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'allouer une indemnité mensuelle de 3,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit à ce jour : $3\,801,45\text{ €} \times 3,56\%$ soit 135 € aux conseillers municipaux ayant reçu une délégation, à savoir :

Madame Anne GIRARDIN
 Monsieur Alexandre JACQUIN
 Monsieur David VANCON
 Monsieur Julien FERNANDEZ
 Madame Myriam GUIGNON
 Madame Yvonne GURY
 Monsieur François ROUSSE
 Monsieur Jean-Claude BRIGNON

➤ Dit que cette décision prend effet à la date à laquelle les arrêtés de délégation ont été rendus exécutoires.



INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

1/ Monsieur le Maire :

➤ Donne lecture du courrier par lequel Monsieur le Préfet lui adresse ses félicitations pour sa réélection.

➤ Informe les Conseillers Municipaux qu'ils sont invités par Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) à rencontrer les Sapeurs Pompiers du Centre du Val-d'Ajol le 4 mai à 10 heures.

➤ Donne lecture du courrier par lequel Monsieur le Président des Stations Vertes lui adresse ses félicitations pour sa réélection et l'obtention des 2 fleurs supplémentaires.

➤ Donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président Départemental des restaurants du cœur.

➤ Donne lecture d'un courrier par lequel Madame la Présidente de la Confrérie et du Comité de Foire attire son attention sur les problèmes de circulation le jour de la foire.

➤ Fait le point sur le problème du bardage de la future maison de santé et précise que cette question est définitivement réglée et que le bardage prévu sera mis en place.

➤ Donne lecture de l'échange de courrier qu'il a eu avec Monsieur l'Inspecteur Académique au sujet des rythmes scolaires.

2/ Madame Yvonne GURY, Madame Myriam GUIGNON et Monsieur Jean-François ROUSSE se déclarent volontaires pour accompagner le Conseil Municipal des Jeunes.

3/ Madame Isabelle JACQUOT attire l'attention de Monsieur le Maire sur la nécessité de procéder au nettoyage des panneaux routiers.

4/ Madame Isabelle JACQUOT informe le Conseil Municipal que Monsieur Florent NURDIN, Conseiller Municipal de Fougerolles, est vivement intéressé pour un rapprochement avec la Commune du Val-d'Ajol dans le cadre des circuits pédestres. Monsieur le Maire l'invite à prendre contact avec lui.

5/ Monsieur Ludovic DAVAL informe le Conseil Municipal que le concert de samedi soir était une réussite et que les personnes ayant assistées étaient ravies.

6/ Monsieur Jean-Claude BRIGNON apporte des informations sur le prochain Rallye Ajolais.

7/ Monsieur Etienne CURIEN présente le bureau de la CCVM en indiquant les délégations qu'il a accordé à chacun de ces vice-présidents.

8/ Monsieur Frédéric MATHIOT rappelle que l'Etang d'Avaux est toujours vide. Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé au Conservatoire des Sites Lorrains, propriétaire.

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Cathy LECLERC,

Frédéric MATHIOT,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

excusée

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

Jean-Claude BRIGNON,

Etienne CURIEN,

Monique GUERRIER,

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

Corine PERRIN,

Alain LAMBOLEY,

Patrick SIMONIN,

Isabelle JACQUOT,

Alexandre JACQUIN,

Anne GIRARDIN,

Alain CANTOT,

Karine NURDIN,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

Julien FERNANDEZ,

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2014 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 5 Mai 2014, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD